

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE

68, rue Raymond IV  
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Toulouse, le 21/09/2020



Monsieur le Président  
communauté de communes du Saint-Affricain,  
Roquefort, Sept Vallons  
1 rue Henri Michel  
Bâtiment Occitan  
12400 SAINT-AFFRIQUE

Dossier n° : E20000082 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Louis DELJARRY, ingénieur chef territorial retraité, demeurant 21 chemin des Albarèdes, LABRUGUIÈRE (81290) (tel : 05.67.27.59.12 ; portable : 06.12.83.34.67), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



Le Greffier

Martine SINGLARD

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 16/09/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Jean-Louis DELJARRY

**Membres titulaires :**

Monsieur Christian NIVAL

Monsieur Christian SOULIÉ

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Toulouse, le 21/09/2020

Le Président,

*A. C.*



Isabelle CARTHE MAZERES